

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**Monsieur le Maire,  
Patrice SPEZIALE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

### **OBJET : NUMERIQUE – TRES HAUT DEBIT – CONVENTION AVEC HERAULT T. H. D.**

Monsieur Vincent FAURE, Conseiller municipal, délégué à l'exécution des grands travaux, rapporteur, rappelle la délibération prise le 18 décembre 2019 par l'ancienne municipalité concernant le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de l'accès au très haut débit (T.H.D.). Une convention d'occupation du domaine public a été proposée pour l'installation d'un réseau de communication électronique (NRO) sur la parcelle communale A 1566 de la plaine des sports à côté de l'antenne Orange.

Hérault THD a pour objet de construire, d'établir et d'exploiter un réseau de communication électronique à très haut débit (réseau FTTH) dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec le département depuis le 7 février 2018 pour une durée de 25 ans.

Monsieur Vincent FAURE indique que pour les besoins de l'activité d'Hérault THD une convention, dont le modèle est joint en annexe à la présente délibération, doit être établie pour pouvoir utiliser la parcelle A 1566. Une redevance annuelle d'un montant forfaitaire de 1 000 € est prévue.

Il propose aux membres du conseil d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Postes et communications électroniques,  
Sur proposition du rapporteur,*

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le principe général exposé par le rapporteur concernant le déploiement de la fibre sur le territoire communal initié par le département de l'Hérault avec la Société HERAULT T. H. D et le besoin de conventionner avec la commune pour les besoins du dispositif ;

**APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention ci-jointe en annexe à la présente délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

**DIT** que cette délibération abroge les termes de la délibération du 18 décembre 2019 ;

**DIT** que les recettes afférentes à la présente délibération seront prévues aux différents budgets concernés

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.

Le Maire,

Patrice SPEZIALE